Image not found or type unknown

Locataire decide de partir pendant procedure

Par **gade23**, le **14/07/2012** à **15:41**

Bonjour,

Je suis bailleur d'un appartement meuble et j'ai signe un contrat d'1 an le 4 septembre avec ma locataire actuelle.

La locataire a cesse de payer ses loyers depui Janvier 2012.
Apres de nombreux courriers, emails et appels sans suite, nous avons decider de sair un huissier debut Avril.
Nous sommes aujourdhui en procedure judiciaire et attendon la decision de la juge.
Lors de l'audience, la juge a ordonne a ma locataire de payer les loyers dus (2280+ preuve de paiement des 1020 € + loyers courants) avant mi Aout, moment ou le jugement serait rendu.
La locataire a dit qu'elle paierait une partie fin juin, une autre mi juillet et le reste debut aout et qu'elle enverrai des peuves a la juge.

Aujourdhui, 9 Juillet je n'ai pas eu plus de versement que les 1020€ juste avant l'audience.
Cependant je viens de recevoir un email de sa part dans lequel elle m'annonce vouloir quitter l'appartement d'ici la fin du mois, mais de ne pas m'inquieter, elle me reglera mes dus.
A ce jour, elle me doit donc toujours: 2280 € + 550€ (loyer de juilet) + frais divers pour l'appartement (notamment plaques de boite aux lettre et porte) + frais de justice.

Je suis en un sens soulagee qu'elle veuille partir et serait meme ravie qu'elle le fasse avant la fin du contrat. Cependant elle me doit toujours un grosse somme d'argent.

il y'a 2 jours, 12/07, elle laisse un message sur mon portable pour dire qu'elle vient d'avoir un discussion avec son parrain et qu'il veut avoir un rdv avec moi pour discuter. Il voudrait regler la totalite de la dette par cheque et payer 6 mois d'avance en garantie.
Je ne veux pas de ce et voudrai simplement qu'elle parte.
Que dois-je faire?
Dois-je contacter la juge? l'huissier? Dois-je lui repondre? Comment puis-je recuperer mon argent une fois qu'elle a quitte le logement?
Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés